

Le Syndicalisme Révolutionnaire

« Le syndicalisme révolutionnaire » est le texte de la participation de Victor Griffuelhes à une conférence contradictoire dont l'autre intervenant était Keufer, secrétaire de la fédération du Livre, intervenant sur « le syndicalisme réformiste ».

La conférence fut organisée le 29 juillet 1905 par la Jeunesse socialiste de Paris. Les deux interventions furent publiées dans la revue Le Mouvement socialiste. La rédaction de la revue socialiste faisait remarquer en préambule : « Produite à la veille du congrès syndical de Bourges, cette controverse est encore d'un intérêt plus que jamais immédiat : elle permet de saisir l'opposition des deux courants qui, très inégalement d'ailleurs, se partagent le mouvement ouvrier en France. »

I. La Question sociale

La situation faite, dans la société capitaliste, à l'ouvrier moderne, est pénible et douloureuse. Il est astreint, pour vivre, aux plus durs travaux, sans en retirer la moindre satisfaction. Il est le créateur de la richesse sociale, et de cette richesse il ne profite pas. Ce sont, au contraire, les

hommes qui ne la créent pas qui en sont les seuls bénéficiaires. En d'autres termes, cette situation se définit ainsi : d'un côté, le producteur mis dans l'impossibilité de consommer, de l'autre côté, le non-producteur mis dans la possibilité de bien consommer. Le non-producteur peut donc consommer pleinement, parce que le producteur ne peut le faire ; le privilège de l'un est fait de la misère de l'autre. Pour mieux dire, le non-producteur, c'est-à-dire : le patron, le capitaliste, ne peut prolonger l'existence de ses prérogatives qu'en maintenant asservi le producteur, c'est-à-dire : l'ouvrier.

II. Les deux méthodes : lutte ou conciliation ?

L'ouvrier doit vouloir acquérir un mieux-être. Et pour y parvenir, il lui faut, se grouper, afin d'obtenir de son patron les satisfactions nécessaires. Et, comme ce dernier ne les lui donnera pas de bon gré, l'ouvrier est donc contraint de lutter. Cette lutte de l'ouvrier doit s'exercer contre le patron ; elle doit, en augmentant la puissance du travailleur, tendre à diminuer le privilège du patron : il y a là deux adversaires irréductibles en présence, qui doivent se combattre jusqu'au moment où les chocs successifs auront fait disparaître les causes de la lutte : l'exploitation et l'asservissement des travailleurs.

Pour nous, syndicalistes révolutionnaires, la lutte repose, non sur des sentiments, mais sur des intérêts et des besoins. Telle est la conception qui nous guide dans le mouvement. Nous nous séparons de ceux qui, comme les syndicalistes réformistes, veulent combiner les efforts

ouvriers et les efforts patronaux pour assurer des avantages communs, lesquels ne peuvent s'obtenir que sur le dos du consommateur, et par conséquent sur le dos de l'ouvrier, celui-ci étant consommateur. En notre milieu social actuel, l'ouvrier produit parce qu'il lui faut consommer, c'est-à-dire que pour être à même de calmer sa faim et de parer à ses premiers appétits, le travailleur est obligé de produire.

La question ouvrière est posée par nous, syndicalistes révolutionnaires, de la façon suivante : lutter contre le patronat pour obtenir de lui, et à son désavantage, toujours plus d'améliorations, en s'acheminant vers la suppression de l'exploitation.

Pour les camarades syndicalistes réformistes, avec lesquels nous sommes en opposition, la même question ouvrière se pose comme suit : se grouper pour établir une entente avec le patronat, ayant pour but de lui démontrer la nécessité d'accorder quelques satisfactions, n'entamant en rien le privilège patronal. Cette dernière façon de procéder nous amène loin du but que nous nous assignons !

Voyons, en effet, où tendent les efforts de ces camarades. Le journal des jaunes nous l'apprend.

Parlant d'un livre paru récemment, intitulé *l'Ouvrier*, et préfacé par un conseiller prud'homme ouvrier, le journal jaune reproduit des passages fort suggestifs que, naturellement, il approuve fort. Voici ce que dit cet ouvrage, patronné par le ministère du commerce :

La *carrière* d'un ouvrier ne s'enferme pas, égoïste, entre les quatre murs de l'atelier où il travaille. Elle

réclame d'être un *échange* de services, de bons procédés, d'offices, de dévouement avec un patron, ses camarades. Elle demande, de sa part, du *cœur*, du *courage*, de la *bonne volonté*.

Plus loin, il est dit :

Goûter la joie là où elle se trouve réellement, c'est-à-dire dans la douce philosophie qui sait juger suffisant le bonheur que l'on possède en attendant s'il est possible de le rendre plus grand.

Voyons encore :

Ce petit livre est un ami qui rêve de voir tous les hommes ; s'adonner au travail manuel, et, le pays rempli de l'activité des haches, des marteaux, des limes, des charrues, travaillant dans la prospérité et dans la paix, pour la *famille*, la *cité*, la *patrie*, l'*humanité*.

On conviendra que des commentaires sont inutiles. Ces extraits se suffisent. On comprend à cette lecture pourquoi des patrons se sentent rassurés, et pourquoi il en est qui accordent de *légères* améliorations et pourquoi il devient peu dangereux d'occuper des ouvriers organisés ! Car l'ouvrage dont il s'agit s'est donné pour tâche d'amener au syndicat les jeunes gens. Le journal jaune se rend bien compte qu'un tel enseignement n'a rien de contraire aux intérêts patronaux, et il conclut en émettant une juste appréciation : « L'auteur a su réunir dans ce petit volume

les *renseignements* et les *conseils* qui font de son œuvre le catéchisme de l'ouvrier. »

Voyons encore la fin d'un discours de l'homme qui a introduit la corruption dans les milieux ouvriers.

A Arras, devant le Congrès d'hygiène sociale, l'ancien ministre du commerce Millerand a terminé par les paroles suivantes : « A une heure, où tant de sujets de discorde nous assiègent, n'est-ce pas faire œuvre bonne et méritoire que chercher à fonder sur l'amélioration des conditions de la vie humaine, par l'union des cœurs et des consciences, la *paix française* ? »

Mais il y a mieux. Le *Bulletin de l'office du travail* de décembre 1903, résumant les travaux du *Conseil supérieur du travail* de la session de 1903, contient une proposition de M. Fontaine et de Keufer sur le *délai-congé*, qui fut adopté à l'unanimité des votants :

Attendu qu'il résulte, tant de l'enquête faite par le ministre du Commerce, que des observations particulières de chacun, que le délai-congé est un usage général et traditionnel en matière de résiliation de contrat de louage, de service ou de travail, à durée indéterminée ; est d'avis : que cet usage est fondé sur l'intérêt individuel réciproque des contractants, sur l'intérêt collectif des groupes professionnels et sur l'intérêt général de l'industrie et du commerce, qu'il répond à une *nécessité d'ordre public et de paix sociale*.

Voilà des documents que nous fournissons un instituteur, un ministre « socialiste » et une assemblée

comprenant des représentants des groupements ouvriers. Ces divers textes tendent au même objet : concilier et unir des éléments contraires. La négation du droit ouvrier en est l'aboutissant logique.

A ce « travail en commun » et à cette entente, nous opposons la lutte, peut-être moins « avantageuse » et moins « profitable ». A ce contact permanent et régulier, nous opposons un groupement autonome. Nous donnons, en un mot, à l'organisation, le caractère provoqué, non par nous, mais par les conditions imposées par le régime capitaliste aux travailleurs.

Ces conditions sont dictées par le patronat, avec l'appui du pouvoir qui en est l'émanation et le représentant. Les faits sont là, qui montrent le rôle de l'Etat en faveur des exploités. Et c'est parce que les faits sont indiscutables et connus qu'il suffit d'affirmer le caractère *indépendant* que nous voulons donner à l'action ouvrière. En dehors du patronat et contre lui, en dehors du gouvernement et contre lui, le mouvement syndical doit se développer et agir.

III. L'Organisation autonome de la classe ouvrière.

La croissance du mouvement devait forcément faire surgir des combinaisons et des manœuvres, toutes dirigées vers l'atténuation de notre action révolutionnaire.

Les conflits devenant plus nombreux et se produisant en dehors de toute considération patronale et gouvernementale, parce qu'ils sont des produits naturels, ont fait naître un tas de projets, qui, sous une apparence libérale, sont inutiles ou dangereux. On voudrait, pour diminuer le nombre des

conflits ou pour en atténuer le caractère, instituer toute une réglementation compliquée et d'un maniement difficile. Avec elle, les grèves régularisées, d'un mécanisme lent, perdraient de leur acuité d'abord, pour disparaître ensuite. On espère parvenir à tirer d'un organisme social plein d'irrégularités, d'incohérences et de chocs, des manifestations se déroulant selon un cadre défini et étroit. On a l'illusion de vouloir modeler les faits qui meurtrissent l'ouvrier, en réduire les effets en les faisant passer à travers des formalités procéduraires, pour les rendre supportables au travailleur, au grand bénéfice de la « paix sociale ».

Ceux qui raisonnent ainsi font preuve d'une profonde ignorance des questions ouvrières. La vie du travailleur, image de la vie de l'atelier, est trop complexe et diverse pour se prêter à une réglementation arbitraire. Les souffrances, pas plus que les peines, ne peuvent se doser au point de les rendre moins vives sous un amas de complications, tirées de formes parlementaires.

C'est par la force que la bourgeoisie impose ses volontés et ses caprices, c'est par la force qu'elle maintient son exploitation. Le monde social repose uniquement sur la force, il vit de sa force oppressive et il porte la force en lui-même. Il doit par conséquent créer la force et obliger ceux qu'il assujettit à utiliser la force. L'autorité patronale est faite de violence et seule la force peut la supprimer. Et cela, non pas parce que la force peut plaire, mais parce qu'elle est imposée par les conditions qui président à la lutte ouvrière.

Je citerai une opinion à retenir d'un membre de l'Institut, pour appuyer cette constatation. Pour justifier le mouvement jaune, il écrit : « Il suffit de signaler, que devant le nombre croissant et le caractère toujours plus aigu des grèves, la très grande majorité des esprits sensés voit avec plaisir se constituer les éléments d'un parti ouvrier modérateur. En même temps, tout le monde reconnaît que la question sociale, mise un peu trop violemment sur le tapis, s'impose à l'attention publique, et pour le moment prime n'importe quelle autre. Il n'est plus possible de la méconnaître et de l'écarter, ainsi qu'on l'a fait si longtemps ».

Jaurès, au sujet des incidents de Cluses¹, écrivait, après avoir essayé de montrer la nécessité de la réglementation

¹ Le 10 mai 1904, des ouvriers horlogers de la ville de Cluses, en Haute Savoie, se mettent en grève pour protester contre le renvoi de sept des leurs par leur patron. Les grévistes poursuivront le mouvement pendant deux mois. Après plusieurs tentatives de conciliation, le 18 juillet une grande manifestation de grévistes, soutenus par une partie de la population des communes voisines, traverse la place principale de Cluses en direction de l'usine.

Depuis deux des fenêtres supérieures de la fabrique, trois des fils du patron de la fabrique tirent sur la foule, faisant trois morts et une cinquantaine de blessés. Les tireurs sont sauvés de la colère ouvrière par des gendarmes. Furieux, les ouvriers mettent l'usine à sac et l'incendient. Les assassins seront jugés par un jury populaire et condamnés à un an de prison ferme. Les ouvriers accusés de pillage seront relaxés. Cette affaire, qui eut lieu en une période marquée par de nombreuses fusillades – Narbonne, Raon-l'Étape,

pour créer là « vie mécanique » : « Il convient d'instituer par la loi un système de garanties sans lequel la lutte de classes, au lieu de se résoudre en harmonie socialiste, par une série de transactions, s'exaspérera jusqu'au délire du meurtre patronal, comme à Cluses, ou jusqu'à de sanglantes représailles ouvrières ».

L'article qui contient ces lignes, dégagé de la phraséologie simpliste et du rêve qu'il expose, affirme la nécessité de la force. Sans doute, la réglementation indiquée en évite, d'après l'auteur, l'emploi, mais comme tout s'oppose à cette réglementation, l'affirmation reste entière.

Mais cette force que nous trouvons dans l'organisation de lutte, doit se manifester sous l'impulsion des intéressés. C'est aux ouvriers qu'il appartient de conduire leur action et leur lutte, puisqu'elle a pour but de défendre et de sauvegarder leurs intérêts. Sur ce point encore, nous nous différencions de nos contradicteurs. Nous disons que l'organisation étant provoquée par la situation misérable du travailleur, ne devant comprendre que des salariés, doit être

Vigneux, Draveil, Chalons, Longwy ou Fourmies, présente cette particularité que ce n'est pas l'armée qui tire mais le patron.

En hommage aux « assassinés de Cluses », de longues banderoles seront suspendues à la bourse du travail à Paris du quatrième étage au premier. De nombreux grévistes signeront une pétition pour la libération des fils du patron, pourtant reconnus comme responsables du drame. Quant au patron, il rédigea une lettre de pardon et proposa de venir au secours des familles frappées par le deuil. (Monde-nouveau)

manière par les ouvriers pour des fins spécifiquement ouvrières.

Toute considération n'ayant pas ces fins, doit nous rester étrangère ; en un mot, la question ouvrière doit primer toute autre. Pour cela, les militants ne doivent jamais subordonner l'action ouvrière aux forces sociales qui s'agitent autour d'eux. Et ce résultat ne peut être atteint que si la classe ouvrière constitue un organisme formé d'elle et ayant pour unique tâche de lutter pour ses intérêts. Cet organisme, à notre avis, doit échapper à toute influence, soit qu'elle émane des possédants, soit qu'elle émane du pouvoir ; il doit comprendre les institutions et les services qui répondent à chacun des besoins du travailleur ; il doit se suffire, pour n'emprunter qu'aux éléments qu'il comprend la force d'agir et de s'imposer.

Cette conception n'est pas seulement la nôtre : d'autres la partagent. Lagardelle écrivait dans *Pages libres*, en 1902 :

Le socialisme d'Etat tend, au contraire, à étendre le domaine des institutions administratives existantes, à développer le champ d'action des rouages mêmes de la société présente, et non à lui substituer des organismes nouveaux, de formation purement ouvrière.

De ce point de vue, le ministérialisme fausse l'esprit des masses. Il déplace le centre de gravité de leur action : il enlève au prolétariat toute confiance en lui-même, lui fait tout espérer de l'action providentielle de

l'Etat, et l'intéresse seulement au maintien ou au renversement du personnel gouvernemental. Autant le socialisme révolutionnaire est une doctrine de combat et d'énergie, n'attendant rien que des efforts conscients du prolétariat lui-même, autant le socialisme d'Etat est un principe de lassitude et de faiblesse, espérant réaliser par l'intervention extérieure du pouvoir ce que l'action personnelle ne peut atteindre. Le premier doit se développer dans les pays à large et pleine vie industrielle ; le second est le produit de nations en décadence économique, de peuples anémiés et vieilliss.

.....

Le mot d'ordre de tous les socialistes soucieux de maintenir intangible la vertu révolutionnaire des institutions autonomes du prolétariat contre les débordements du socialisme d'Etat, c'est encore la vieille parole de l'Internationale : « L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Lauche, des mécaniciens, lui-même écrit dans la *Voix du peuple*, au sujet de l'attitude des gouvernementaux à l'égard du projet de loi relatif aux retraites ouvrières :

Les syndicats rejettent loin d'eux tous les éléments dissolvants et continueront leur marche en avant sans préoccupation politiques et gouvernementales d'aucune sorte.

C'est ce besoin d'autonomie et d'indépendance, qui nous fait repousser toutes les institutions que les gouvernements ont créées, parce qu'elles ont un but suspect. Ces institutions déplacent notre action en la mettant sous la tutelle du pouvoir. Avec elles, l'organisation ouvrière deviendrait un organisme de l'Etat, tandis que nous voulons créer en face de l'Etat bourgeois une organisation appelée à lutter contre lui et contre les forces qu'il représente.

IV. Danger et stérilité des institutions gouvernementales.

Parmi ces institutions gouvernementales, il y a le *Conseil supérieur du travail* et les *Conseils du travail*. Voyons ce qu'ils ont donné et ce qu'ils peuvent donner.

La grosse besogne du C. S. T. a consisté à élaborer un projet relativement à l'apprentissage. Ce projet veut établir des conditions nouvelles rendant l'apprentissage obligatoire. Or, l'apprentissage devient de moins en moins nécessaire. Les qualités techniques de l'ouvrier sont de plus en plus secondaires. Les métiers disparaissent ; le travailleur devient, d'artisan qu'il a été, une machine. De plus, ce projet de loi veut limiter le nombre d'apprentis, et cela est impossible.

Un court instant, nous avons cru à cette possibilité, mais un examen de la réalité nous a montré la naïveté de cette mesure. Aujourd'hui, dans presque toutes les corporations, le nombre des ouvriers est trop élevé ; les chômeurs augmentent dans des proportions énormes, et vouloir

limiter le nombre des apprentis pour chaque corporation, c'est empêcher une grande quantité de jeunes gens de travailler, de gagner leur pain. Cette limitation appliquée dans quelques corporations, rejetterait dans d'autres tous les futurs ouvriers, et si partout elle était appliquée, que ferait la jeunesse ?

Mise dans l'impossibilité de travailler, cette jeunesse serait, par la volonté des ouvriers adultes, réduite à la plus hideuse situation. La limitation est ainsi impossible parce qu'il y a trop de bras réduits à travailler ; elle est contraire à l'intérêt ouvrier, car après une certaine période, elle créerait une classe d'ouvriers qualifiés dont les avantages seraient faits d'une plus grande misère des non qualifiés.

Le C. S. T. a également étudié la question prud'homale et depuis, par deux fois successives, le Sénat a refusé, à des catégories de salariés, le bénéfice de cette juridiction.

Tel est le bilan de cet organisme gouvernemental : pour ce qui est de l'apprentissage, sa besogne est anti-ouvrière ; pour ce qui est de la prud'homie, il n'a rien produit.

Les *Conseils du Travail*, de leur côté, n'ont aucun pouvoir. Le Conseil d'Etat vient, par un jugement récent, de le déclarer.

Voici les attendus :

Considérant que les Conseils du Travail sont essentiellement des organes d'information, *qu'ils ne sont investis d'aucun pouvoir propre de décision... que leurs avis ne sont pas obligatoires...*

Considérant que si les Conseils du Travail sont chargés d'établir dans chaque région un tableau constatant le taux normal des salaires et la durée courante de la journée de travail...

Ce tableau n'est qu'un nouvel élément d'information *et ne change rien* aux attributions des administrations publiques.

Ces attendus, on en conviendra, se passent de commentaires.

V. Les Grèves.

Longtemps, dans les milieux ouvriers, on a considéré les *grèves* comme néfastes. Ce n'est pas notre avis. Pour nous, elles apparaissent comme nécessaires. D'abord parce qu'elles forment les travailleurs et les disposent pour la lutte ; elles habituent la classe ouvrière à l'action et à la défense de ses intérêts. De plus, les grèves donnent des résultats, relatifs sans doute, mais qui n'en sont pas moins réels.

Parlant des grèves en Allemagne, l'*Humanité* relatait récemment que pour l'année 1903, les syndicats allemands ont dépensé en secours de grève la somme de 5.600.000 francs, mais ce journal oublie l'essentiel en ne nous donnant pas le nombre de résultats obtenus dans ce pays. L'importance des secours distribués ne saurait effacer le manque de résultats. La grève n'a pas pour but de permettre cette distribution de secours, elle a pour objet de faire accorder à des ouvriers des améliorations.

En France, les secours répartis sont bien moins élevés, et cependant les résultats sont supérieurs à ceux obtenus en Allemagne. La preuve nous en a été donnée même par le journal *Le Temps*, peu suspect de sympathie à notre égard.

Les ouvriers anglais triomphent dans leurs grèves dans une moyenne de 31 p. 100 et 21 p. 100 se terminent par des transactions ; les Allemands obtiennent 22 p. 100 de succès et de 32 p. 100 de transactions ; les Autrichiens ont 19 p. 100 de victoires et 30 p. 100 de transactions ; les Belges sur 76 grèves obtiennent gain de cause dans 8 ; chez nous, il y a une moyenne de 25 p. 100 de succès et 35 p. 100 de transactions. Ainsi, la France vient après l'Angleterre et avant l'Allemagne. Il est donc inutile de faire luire les millions distribués !

La statistique dès grèves données par l'Office du Travail français, relève, de 1890 à 1901, un total de 5.625 grèves, se classifiant ainsi :

1.330 réussites.

1.867 transactions.

2.422 échecs.

Par conséquent, sur ces 5.625 grèves, il y a eu, comme échecs complets, *moins de la moitié* des conflits, soit : 2.422 défavorables aux ouvriers contre 3.197 favorables,— une transaction donnant des avantages aux ouvriers.

Si nous prenons les gains et les pertes des salaires, nous trouvons, d'après M. Fontaine qui, dans *Grèves et Conciliations*, se basant sur ce que l'année 1895 peut être

tenue pour année moyenne de grèves, a établi un calcul supputé sur 300 jours de travail, des gains et des pertes de salaires, conséquence des grèves, et est arrivé aux chiffres suivants :

| | Perte de salaires | Gain |
|---------------------|-------------------|--------------|
| En cas de réussite | 120.000 fr. | 700.000 fr. |
| — de transaction | 600.000 | 1.300.000 |
| — d'échecs complets | 600.000 | |
| | 1.320.000 fr. | 2.000.000 fr |

Voilà des chiffres qui montrent qu'en France la lutte donne des résultats, malgré la pénurie des caisses syndicales. C'est parce que l'argent ne suffit pas à lui seul pour donner le succès ! Il faut *l'esprit de lutte* qui se développe chez nous et qui manque presque totalement à l'étranger.

Nous disons que l'argent ne suffit pas, parce que ces chiffres nous le prouvent, et qu'ensuite, nous connaissons des grèves qui ont été des défaites ouvrières, malgré que le secours donné ait été de 3 fr. 50 à 4 fr. par jour.

On le voit, en dépit des défauts qui nous sont propres, nous savons lutter. On en trouve une nouvelle preuve dans la croissance du mouvement syndical qui est suscitée par les conflits et par la propagande : et c'est pourquoi nous estimons les grèves nécessaires.

Cette nécessité nous amène en outre à faire la *propagande antimilitariste*, qui s'impose non seulement parce que nous sommes les négateurs de la patrie, mais parce que le soldat a pour fonction de défendre le patron

contre l'ouvrier. Rendre les jeunes gens antimilitaristes, c'est nous rendre sympathiques les baïonnettes de demain.

La croissance dont nous venons de parler se constate encore par l'entrée en ligne de nouvelles corporations. Les boulangers, les limonadiers, tous les ouvriers de l'alimentation, en un mot, et les paysans, jusqu'ici réfractaires à l'organisation, s'agitent et ont su par leur énergie s'imposer à l'opinion publique et à leurs patrons. C'est là un indice nouveau du développement de la lutte ouvrière.

Ce développement de la lutte demande à être accéléré par nous, et nous y parvenons en nous opposant à toute réforme qui n'a pas pour résultat d'augmenter la puissance d'action ouvrière. Toute « réforme » qui tend au contraire à diminuer l'esprit de lutte est combattue par nous. C'est ainsi que nous sommes adversaires des projets de loi de MM. Waldeck-Rousseau et Millerand sur la capacité commerciale et sur l'arbitrage obligatoire.

Et en voulant établir un choix parmi les réformes qui peuvent être offertes aux travailleurs, nous ne nous montrons nullement des partisans du « tout ou rien », comme on se plaît à le prétendre. Il est des modifications à l'état de choses existant que nous repoussons parce que, par leur insuffisance, elles sont un *trompe l'œil* et une comédie. En cela, nous restons moins exigeants que ceux qui voudraient nous faire passer pour ces « tout ou rien ». C'est ainsi que les ouvriers des manufactures de tabacs, qui réclament une retraite de 720 francs par an pour les hommes et de 540 francs pour les femmes à 55 ans d'âge,

nous reprochent d'être des partisans du « tout ou rien », pour ne pas nous contenter d'une promesse de retraite de 360 francs par an après trente ans de versement. Les travailleurs de la ville de Paris réclament la retraite égale à la moitié du salaire (ce qui fait 900 francs au minimum pour atteindre 1.200 francs et plus), après 25 ans de services (services militaire et administratif antérieurs compris).

Si ces camarades, qui se classent parmi nos contradicteurs, sont logiques en demandant des retraites aux taux mentionnés, pourquoi serions-nous partisans du « tout ou rien » ? parce que la retraite promise de 360 francs ne nous satisfait pas.

Nous connaissons aussi tel militant qui déclare qu'aux ouvriers de l'Etat, la journée de huit heures est légitimement due, tandis que pour ceux de l'industrie privée, laisser la journée à dix heures est suffisant !

On voudra admettre qu'être traités de partisans du « tout ou rien » par les camarades formulant les points précités, c'est plutôt bizarre et que leur accusation agitée avec tant de fureur et dressée sur nos têtes comme un anathème, perd beaucoup de son bien-fondé et se retournerait, si une telle critique était justifiée, contre leurs auteurs.

VI. L'Action directe.

Il est un mot qui suscite bien des discussions. On s'est plu à lui donner une définition mensongère, et on l'a dressé comme un épouvantail. *L'action directe*, par la bouche de nos contradicteurs, a subi une déformation exagérée, qu'il

convient de redresser. Il appartient, en effet, à ceux qui ont lancé ce mot de le définir.

Action directe, veut dire action des ouvriers eux-mêmes, c'est-à-dire action directement exercée par les intéressés. C'est le travailleur qui accomplit lui-même son effort ; il l'exerce personnellement sur les puissances qui le dominent, pour obtenir d'elles les avantages réclamés. Par action directe, l'ouvrier crée lui-même, sa lutte ; c'est lui qui la conduit, décidé à ne pas s'en rapporter à d'autres qu'à lui-même du soin de la libérer.

Et comme les définitions théoriques ne suffisent pas, pour montrer ce que nous entendons par *action directe*, il faut citer en exemple l'agitation faite en France pour la libération du capitaine Dreyfus. Si on eût attendu du seul effet de la légalité cette libération, il est certain qu'elle ne serait pas un fait accompli. C'est grâce à une agitation, par une campagne de presse, par meetings, réunions, manifestations, démonstrations dans la rue qui furent, en des circonstances, des massacres, que l'opinion publique fut saisie, et que fut préparée une disposition d'esprit favorable à la cause du forçat. C'est la foule soulevée qui fit pression sur les pouvoirs constitués, et la lourde machine judiciaire mise en mouvement, rendit à la liberté le capitaine. Chacun a trop présent à l'esprit cette période d'agitation pour s'y attarder.

C'est par une agitation moins vaste, mais de même caractère, que les pouvoirs ont attenté au droit de propriété des placeurs, en permettant la suppression du privilège de placement.

L'attitude du Sénat au sujet de l'extension de la juridiction prud'homale à toutes les catégories de salariés, montre encore la valeur de l'action directe. Rappelons ce fait, trop cité.

En juillet 1903, les organisations des Employés placardaient sur les murs de Paris, un appel à la corporation qui disait :

Ayez confiance !

Les Employés demandent des juges ! La chambre s'est inspirée de leurs vœux ; elle a adopté, à la presque unanimité, un projet de loi accordant aux employés la juridiction des prud'hommes.

Ce projet est actuellement au Sénat. M. le ministre du Commerce l'a défendu dans un discours documenté, dont voici la péroraison.

.....

Il est impossible que ce langage ne soit pas *approuvé du Sénat républicain*.

Employés, ayez confiance !

Renoncez à des manifestations intempestives qui seraient exploitées par les partis de réaction et compromettraient notre cause. *C'est par notre sagesse qu'il faut faire appel à la sagesse du Sénat.*

A ce langage, si sage et si... républicain, le Sénat répondit par un acte démocratique et... républicain. Fin octobre, il refusait la prud'homie à ces salariés ! Ce refus était opposé au moment où la Chambre votait la

suppression des bureaux de placement. Cependant, il faut le répéter, celle-ci constituait un attentat (bien anodin, sans doute !) à la propriété, la question prud'homale n'était qu'une *extension* d'une juridiction établie.

Trois mois après, le Sénat renouvelait, par un deuxième vote, à une plus forte majorité que la première fois, son refus. Devant cette obstination, les Employés lançaient l'appel suivant :

En refusant aux employés du commerce et de l'industrie la juridiction des prud'hommes, le Sénat a trompé la confiance que le prolétariat des bureaux et des magasins avait mise en son esprit républicain. Protester contre son vote réactionnaire s'impose à nous comme un devoir.

Mais la protestation qu'il appartient à chacune de vos organisations corporatives de faire retentir, resterait vaine si elle n'était suivie d'une action énergique.

A cette action, vous devez convier, pour un effort solidaire, nos camarades ouvriers. Ce ne sont pas seulement nos droits qui ont été méconnus, ce sont aussi leurs droits qui ont été menacés par les attaques dont l'institution même des prud'hommes a été l'objet de la part des réacteurs du Luxembourg.

Il ont osé invoquer contre nous et contre tous les travailleurs les principes de la Révolution. Quelle audace et quelle impudence ! Croient ils donc que vous ayez oublié l'histoire des luttes soutenues pour la défense de nos droits ? Et qui donc, sinon les hommes de 1789 et de 1793, a proclamé le plus énergiquement le

droit des citoyens à être jugés par leurs pairs, le principe de l'élection des magistrats ?

C'est à une énergique campagne de protestation et d'action que vous appelle la Fédération nationale des Employés. Le succès prochain est encore possible : il dépend de votre résolution et de votre ténacité. La violence serait dangereuse pour notre cause, mais l'inaction et le silence lui seraient mortels. Par tous les moyens en votre pouvoir et sur tous les terrains de propagande, manifestez votre volonté, affirmez votre droit.

Employés du commerce et de l'industrie,

En vous refusant la juridiction des prud'hommes, le Sénat a commis contre vous déni de justice. Votre Fédération nationale ne se laissera décourager par aucun obstacle, désarmer par aucune habileté. Forte de votre appui, elle ne cessera le combat que lorsque la justice vous aura été assurée par la complète victoire de vos revendications.

Il y a une différence entre les deux appels. Le second déclare l'action indispensable et énergique ; c'est là ce que signifie *action directe*.

Pour finir sur ce point, voici une appréciation qui suit la reproduction d'un passage d'un rapide exposé de Sembat au Parlement, sur ce qu'est l'action directe : elle est de Pouget :

Eh oui ! Voilà ce qu'est l'action directe... Elle est une manifestation de la conscience et de la volonté ouvrières ; elle peut avoir des allures bénévoles et très pacifiques et aussi des allures très vigoureuses et violentes... Cela dépend des circonstances.

Mais, en un cas comme dans l'autre, elle est de l'action révolutionnaire parce qu'elle n'a cure de la légalité bourgeoise et que sa tendance est d'obtenir des améliorations qui réalisent une diminution des privilèges bourgeois.

VII. Conclusion.

L'action ouvrière pour nous n'est donc qu'une manifestation continue faite de nos efforts. Nous disons que la lutte doit être de tous les jours et que son exercice appartient aux intéressés. Il y a, par conséquent, à nos yeux, une pratique journalière, qui va chaque jour grandissant jusqu'au moment où, parvenue à un degré de puissance supérieur, elle se transformera en une conflagration que nous dénommons grève générale ⁽²⁾, et qui est la révolution sociale.

Victor GRIFFUELHES,
Secrétaire de la Confédération Générale du Travail.

² Sur ce point, nous avons ici-même, dans un récent numéro, dit longuement notre sentiment et notre conception de cette forme de lutte. Il est inutile d'y revenir.

